

EQUIPES MOBILES DE PREVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES

SECTEUR

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

RAPPORT D'ACTIVITE 2021

6, avenue Balatchano
06300 Nice
Tél. 04 93 80 88 10
spel@fondationdenice.org

Table des matières

LA FONDATION DE NICE EN 2021	2
Introduction SPEL MNCA	8
L'équipe mobile MNCA 2021	9
Les admissions	9
Composition des ménages.....	9
Age de la personne la plus âgée du ménage.....	10
Cause de l'impayée.....	10
Catégories socio professionnelles.....	11
Indicateurs sur les ménages sortis en 2021	12
Actes usagers	12
Solution de relogement à la sortie	13
Etat de la dette	13
Introduction SPEL CASA	14
Cadre de l'intervention.....	14
Objectifs généraux.....	14
Saisine du dispositif	15
Modalités d'intervention	15
L'équipe.....	16
L'évaluation.....	17
L'équipe mobile CASA statistiques	18
Les admissions	18
Origine géographique sur les sortants	18
Composition.....	19
Age de la personne la plus âgée du ménage.....	20
Cause de l'impayé.....	20
Catégories socio professionnelles.....	21
Indicateurs sur les ménages sortis en 2021	22
Actes usagers	23
Eléments de résultats	23
Etat de la dette (locative uniquement)	24
Exemple d'un accompagnement.....	24



LA FONDATION DE NICE EN 2021

REFUSER LA FATALITE DE L'EXCLUSION

En 2021,

la Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes poursuit son action en faveur des plus démunis, en apportant des réponses aux situations de précarité et d'exclusion, selon des valeurs et des principes qui privilégient la dignité, le respect, la solidarité, les droits et les responsabilités de chaque personne accompagnée, la lutte contre les discriminations.

Nos engagements ont pour but de changer les représentations sur la pauvreté, d'expérimenter des pratiques et des actions sociales innovantes, de mettre la personne en situation de choisir librement son chemin de vie.

Il s'agit de développer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées.

Grâce à l'action de nos 400 collaborateurs-trices réparti.e.s sur 24 sites sur tout le département des Alpes-Maritimes, à un budget de fonctionnement de 25 millions d'euros, la Fondation accompagne plus de 10 000 personnes chaque année et gère 460 logements dans lesquels sont hébergés les publics.

EN PARTENARIAT ACTIF
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

FONDATION DE NICE
Patronage Saint-Pierre Actes
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes est reconnue d'utilité publique. Elle a reçu en 2020 le label "Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale" (ESUS)

Le label Diversité délivré par l'Afnor à la Fondation de Nice légitime la démarche de la Fondation en faveur de l'égalité des chances et l'équité de traitements dans toutes ses activités.

Nos interventions se déclinent dans 3 secteurs d'activité

Le Secteur Accompagnement Social et Médico-Social se consacre aux publics les plus vulnérables et à la lutte contre la grande pauvreté.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activité stratégique : Santé / Addictions, Hébergement / Logement et Asile / Insertion qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger et mettre à l'abri (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, Halte de nuit, Appartements de Coordination Thérapeutique)
- Orienter et/ou maintenir dans le logement (Accompagnement Social Lié au Logement, équipe mobile de prévention des expulsions, Agir pour les difficultés locatives)
- Héberger et accompagner les personnes en demande d'asile (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile, Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile)
- Aider à l'insertion les personnes bénéficiaires de la protection internationale (plateformes réfugiés, accueil des réinstallés, cohabitations solidaires, Programme Investir dans les Compétences Intégration Professionnelle des Réfugiés)
- Proposer un soutien individualisé aux personnes vivant avec des addictions (Centre d'Accueil, d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogue, Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention des Addictions)
- Un jardin solidaire, une épicerie sociale et une épicerie solidaire itinérante viennent compléter les actions au sein du secteur, permettant de favoriser le bien être, le pouvoir d'agir et la mixité sociale.

Nous sommes également membres du groupement de coopération sociale et médico-sociale [Un Chez Soi d'Abord](#) créé en 2019 avec Isatis et l'association hospitalière Sainte-Marie, qui est dans sa 2ème année de montée en charge pour loger et accompagner 100 personnes ayant des troubles psychiques, en situation d'errance.

Le Secteur Accès à l'Emploi

repose sur le principe de « l'emploi d'abord », selon lequel toute personne a en elle les ressources pour travailler, la reprise d'activité n'est pas ici vue comme un objectif final mais comme un moyen d'accès à l'autonomie.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activité stratégique : la relation entreprises, la mise en situation de travail et l'accompagnement vers l'emploi qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Développer un réseau d'entreprises dans le but de mettre en relation offres et demandes d'emploi (Cap entreprise, Travailleurs Handicapés Objectif Emploi)
- Mettre en situation de travail au travers des activités de ressourcerie et de rénovation second œuvre (atelier d'adaptation à la vie active, chantier d'insertion, entreprise d'insertion,)

- Accompagner vers l'emploi les allocataires du RSA (Flash emploi, Appui Intensif Emploi, Dynamique emploi séniors, plateforme emploi)
- Accompagner à l'emploi des personnes accueillies en CHRS ou bénéficiaires de la protection internationale (plateforme emploi, projet coach emploi)
- Aller à la rencontre des personnes sans abri : équipe mobile emploi
- Définir un projet professionnel pour des personnes en situation de handicap (centre de pré-orientation)
- Intervenir en maison d'arrêt pour préparer la sortie (Auto-école sociale passage du code de la route, réalisation de bilan en lien avec l'emploi)
- Favoriser la mobilité grâce à notre auto-école sociale et la mise à disposition de véhicules
- Lutter contre la précarité énergétique (éco-énergie)

Le Secteur Enfance-Jeunesse-Familles

réunit les établissements et services œuvrant au sein de la protection de l'enfance et dans le soutien aux jeunes adultes en situation de grande précarité. Il apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique aux enfants, adolescent.e.s, jeunes majeur.e.s confié.e.s par l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi qu'à leurs familles.

Ses actions sont structurées autour de deux domaines d'activité stratégiques : l'enfance et la jeunesse qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger, accompagner des enfants, des adolescent.e.s et des jeunes majeur.e.s tout en favorisant l'accès à l'autonomie (maisons d'enfants à caractère social)
- Héberger, soutenir et faciliter l'intégration des mineurs non accompagnés
- Assurer la mise à l'abri ainsi que l'insertion sociale et professionnelle de jeunes (18 à 25 ans), en situation complexe sur le plan familial, social et souvent sans solution de logement (plateforme de services jeunes)
- Apporter un soutien matériel et éducatif aux enfants et à leurs familles (Action Educative à Domicile, Placement A Domicile)
- Représenter et accompagner les mineurs victimes en justice (service Pélican d'administrateurs ad hoc)
- Maintenir les liens familiaux malgré l'incarcération (Service d'Accompagnement à la Parentalité)

Le Siège Social

complète les interventions de ces directions opérationnelles par des fonctions supports : la direction générale, RH, DAF, immobilier, et depuis 2021 communication et levée de fonds qui apportent un soutien technique et garantissent le respect des réglementations liées notamment à l'emploi de fonds publics.

Cette dynamique d'ensemble s'inscrit en cohérence des 2 orientations stratégiques de la Fondation

Le développement du pouvoir d'agir dans le but de :

- Renforcer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées, mineures et majeures, en vue de les rendre davantage acteurs de leur parcours, autonomes et leur permettre d'influencer positivement le cours de leur vie.
- Réinventer l'identité managériale de la Fondation en aménageant le système pyramidal actuel, en associant plus l'équipe à la chaîne de décisions pour susciter des initiatives et des projets, en privilégiant l'expérimentation ainsi que la méthode essai-erreur, et en mettant en œuvre l'évaluation à 360° qui permet de travailler sur les compétences de chaque salarié-e en mettant à contribution l'ensemble de son entourage professionnel.
- Favoriser des comportements responsables (consom'acteurs, éco citoyens...) au niveau des salariés-ées et des personnes accompagnées.

L'innovation sociale afin de :

- Poursuivre et intensifier la fonction recherche et développement pour continuer à innover dans les pratiques sociales et dans les actions à mener au profit des publics les plus vulnérables.
- Rechercher des financements privés, des coopérations, des montages favorisant l'expérimentation, l'initiative dans le but de réduire toute forme de précarité et d'exclusion.

Les grandes évolutions 2021

Avènement de la réorganisation hiérarchique et renouvellement de la ligne managériale

La réorganisation de l'ensemble des secteurs de la Fondation en 8 domaines d'activité stratégique pour mieux piloter le fonctionnement opérationnel et être force de propositions, a abouti en 2021 comme la transformation progressive de la fonction de chef-ffe de service en coordinateur-trice, cadre fonctionnel(le) de proximité, facilitateur/trice, qui fait « avec son équipe.

L'évolution des modèles d'accompagnement dite « transformation de l'offre », des diplômes dans le travail social, la logique des appels à projets ont nécessité de repenser nos modèles d'organisation avec des cadres qui coconstruisent plus les projets en équipe, en inter-secteurs et s'appuient sur des équipes éducatives et sociales plus autonomes.

Des formations sur le co-développement des cadres, le développement du pouvoir d'agir et le rétablissement, l'appropriation d'outils d'intelligence collective dans la prise de décision se sont poursuivis pour accompagner la montée en autonomie et la participation des salarié-ées comme des publics accompagnés, susciter le partage actif de la vision stratégique entre les équipes de direction et leurs collaborateurs-trices.

Il s'agit pour la Fondation de réinventer son organisation, dans un contexte d'évolutions sociétale et réglementaire, en lien avec ses orientations stratégiques afin d'accroître son efficacité au service des personnes et dans le respect de sa nouvelle identité managériale et de ses valeurs.

La communication et la levée de fonds

La Fondation a souhaité définir en 2021 une stratégie de communication et de levée de fonds afin d'accroître notre notoriété, de faire mieux connaître les actions que nous menons, d'informer de leurs impacts en matière de solidarité.

Une responsable de la communication et de la levée de fonds a ainsi été recrutée en février 2021.

Le chantier prioritaire a été de définir une ligne éditoriale commune en interne et en externe, car augmenter notre visibilité passe par des messages unifiés, le développement d'outils de communication adaptés aux actions (modernisation du site Internet, réalisation de vidéos ciblées, d'une plaquette de présentation de la Fondation...), organisation d'évènements avec couverture médiatique,

Il s'est agi aussi de démarcher des entreprises privées, des fondations, d'engager des partenariats (mentorat, mécénat de compétences.....) qui ont permis de collecter plus de 20 000 euros de fonds privés, d'obtenir des dons en nature diversifiés et d'entamer diverses coopérations pour 2022.

Les perspectives 2022

Nous poursuivrons nos travaux liés à [la réorganisation hiérarchique](#), pour accompagner les transformations engagées et aussi transmettre les valeurs et la philosophie de cette évolution majeure à une nouvelle ligne hiérarchique, profondément renouvelée dans 2 secteurs d'activité.

Nous devons continuer à promouvoir un modèle combinant exigence et bienveillance et favorisant l'intelligence collective, symbolisée par notre charte du développement du pouvoir d'agir, récemment aboutie.

[Le renforcement de l'attractivité de nos métiers](#) restera une priorité même dans un contexte d'annonces de revalorisation salariale avec la diversification de nos profils, l'intégration de nouveaux métiers comme les travailleurs pairs que nous souhaitons promouvoir dans tous les secteurs.

[L'évolution de nos pratiques professionnelles avec le numérique](#), [l'aller-vers](#) continuera de s'enrichir de nouvelles méthodes d'intervention comme [la multiréférence](#), [les valeurs du rétablissement](#) dans l'accompagnement social, [Individual Placement and Support](#) en matière d'accès à l'emploi qui placent le rêve comme point de départ d'un projet de vie.

Il s'agira également en 2022 après la structuration nécessaire d'une politique de communication, d'[axer les interventions sur la levée de fonds](#) auprès d'entreprises privées, de fondations. Nous organiserons au printemps un évènement prestige en lien avec la ressource.

La définition d'[une charte éthique](#) prônant des achats plus responsables devra nous engager à adopter de nouveaux réflexes et procédures pour devenir un acteur plus respectueux de l'environnement dans la durée et sur tous les actes régissant nos fonctionnements.

Enfin, 2022 sera l'année de [la renégociation du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens du secteur Enfance Famille](#) au moment où le nouveau schéma départemental de l'aide sociale à l'enfance paraît, de la mise en œuvre opérationnelle de [notre plateforme en addictologie](#) sans oublier la poursuite d'expérimentation en matière d'accès à l'emploi des personnes ayant des troubles psychiques avec [le nouveau métier du job coach](#).

Introduction SPEL MNCA

Le service de prévention des expulsions locative a été créé à la fin de l'année 2019. Il a vu le jour effectivement début février après le recrutement des trois salariés qui composent l'équipe. Comme chacun le sait, quelques semaines plus tard le confinement était mis en place. Pour autant, même si l'activité s'est fortement réduite, l'équipe, malgré les importantes contraintes, a gardé contact avec les personnes. Elle a même élargi sa mission en apportant des aides alimentaires via l'épicerie solidaire de la Fondation à des personnes en grandes difficultés.

C'est donc en 2021 que le dispositif a fonctionné en année pleine. L'équipe a été renforcée au mois de mai par un ETP de travailleur social grâce au financement « Logement d'abord » de la Métropole et par un poste d'apprenti dans le cadre du plan d'aide aux jeunes porté par la Fondation. Le dispositif est aujourd'hui inscrit dans l'expérimentation portée par la DIHAL sur 25 départements.

Il ressort du présent rapport d'activité que les tendances observées en 2020 se confirment. Ainsi la stratégie de « l'aller vers » montre une reprise de contact avec les personnes de 89% et ce malgré une augmentation significative des situations au stade du commandement de payer. Des diagnostics sur la totalité des personnes ont pu être réalisés.

Inclue dans l'unité logement qui regroupe les SPEL, l'APDL et l'ASLL, le SPEL comme les autres services est animé et coordonné par le responsable d'activité Hébergement/Logement de la Fondation de Nice et par un poste de coordinatrice. Cette configuration a permis de développer les coopérations opérationnelles entre les services. Mais aussi une acculturation des pratiques et des compétences entre les professionnels.

Au cours de l'année 2021 des partenariats importants ont vu le jour avec notamment les bailleurs sociaux. Le SPEL est aujourd'hui un service identifié comme partenaire par les bailleurs pouvant apporter une plus-value dans la gestion des difficultés locatives. La mise en place en 2022 des CCAPEX territoriaux devrait accentuer ces partenariats opérationnels.

L'équipe mobile MNCA 2021

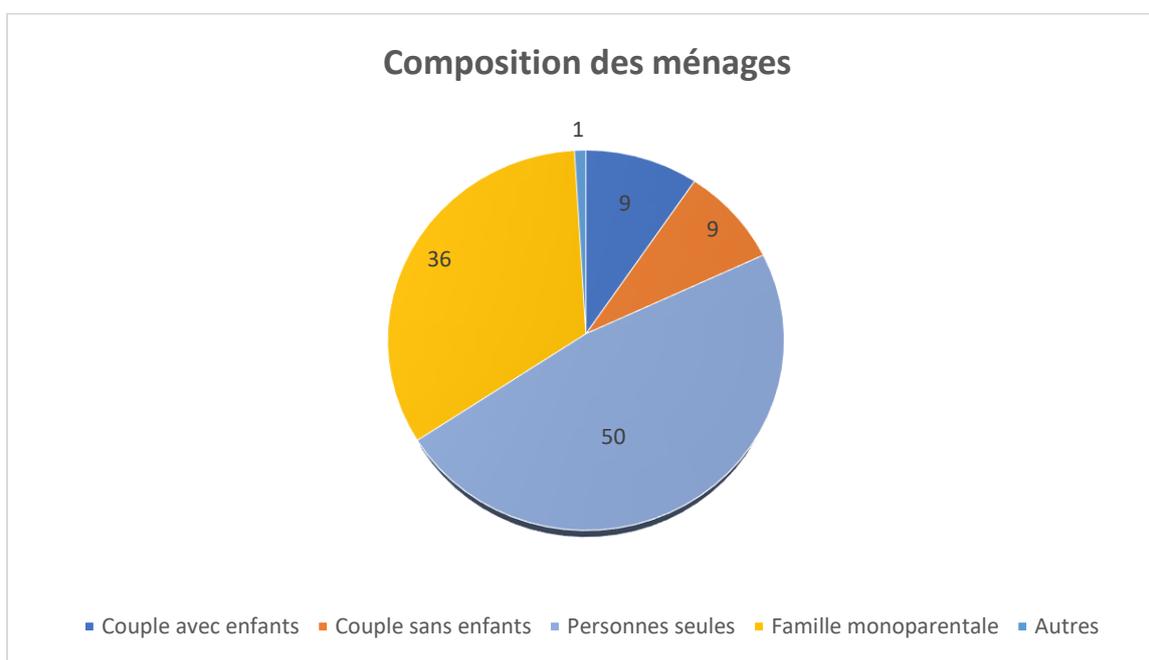
Les admissions

Période	Nombre
Entrées en 2021	105
Entrées en 2020 et se poursuivant en 2021	68
Total	173

Composition des ménages

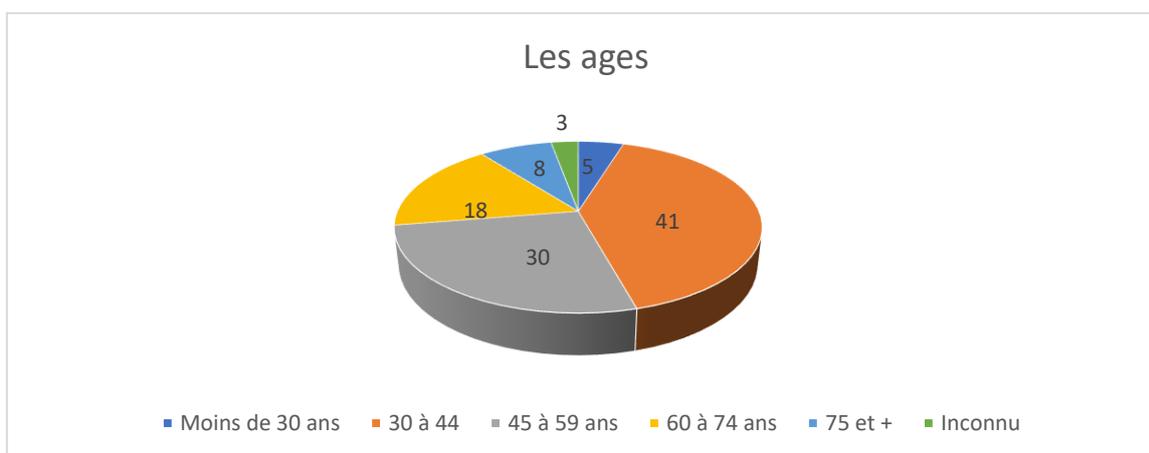
(Sur les entrées 2021)

	Total	%
Couple avec enfants	9	9.52%
Couple sans enfants	9	8.57%
Personnes seules	50	47.61%
Famille monoparentale	36	33.33%
Autres	1	0.95%
Total	105	100%



Age de la personne la plus âgée du ménage

	Total
Moins de 30 ans	5
30 à 44	41
45 à 59 ans	30
60 à 74 ans	18
75 et +	8
Inconnu	3

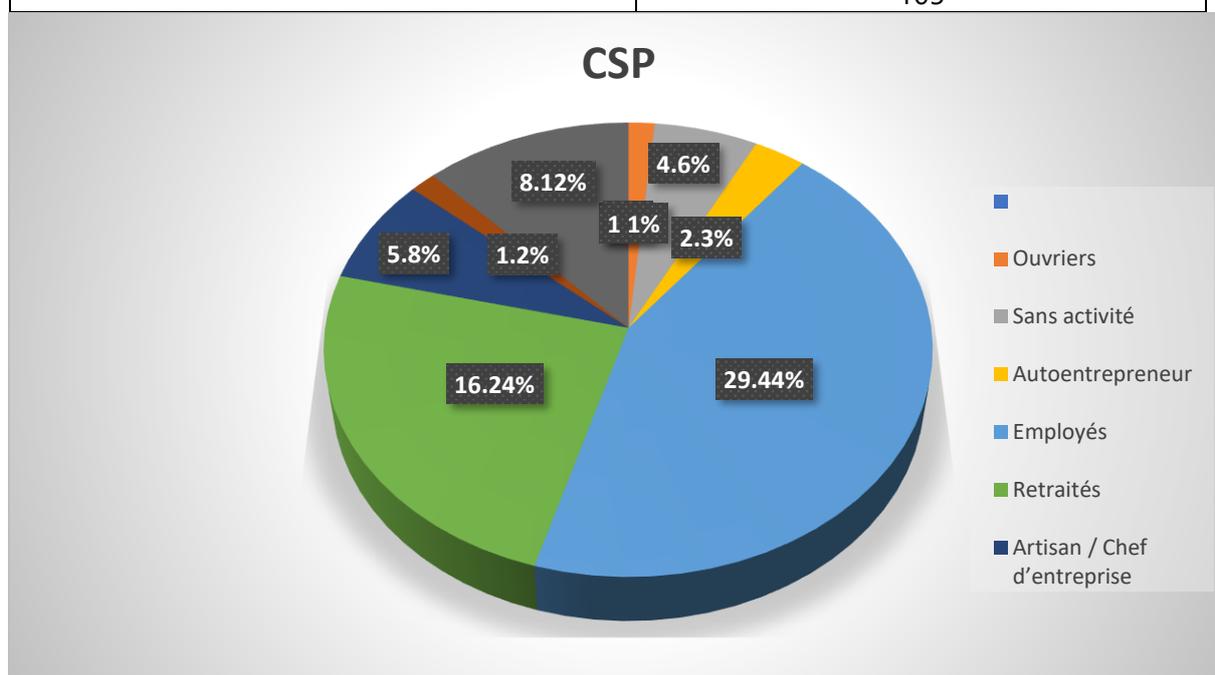


Cause de l'impayée

	Total
Perte d'emploi	25
Baisse de revenus dû à la crise	12
Divorce / Séparation	8
Passage à la retraite	1
Logement inadapté	2
Conflit avec le bailleur	12
Difficultés de gestion	15
Aucune ressources	4
Problèmes de santé	11
Suite congé donné par le propriétaire	3
Pas de dettes	4
Logement trop cher à l'entrée	2
Inconnu	6
	105

Catégories socio professionnelles

	Total
Ouvriers	5
Sans activité	39
Autoentrepreneur	2
Employés	29
Retraités	16
Artisan / Chef d'entreprise	5
Autres	1
Inconnu	8
	105



Commentaires : Sans surprise les personnes sans activité sont majoritaires

Part des ménages ayant une DLS en cours (demande de logement social)

	CDP	A	CQL	CFP
	2	8	7	18

Légende : CDP= commandement de payer. A= Assignation. CQL= Commandement à quitter les lieux. CFP= Concours de la force publique

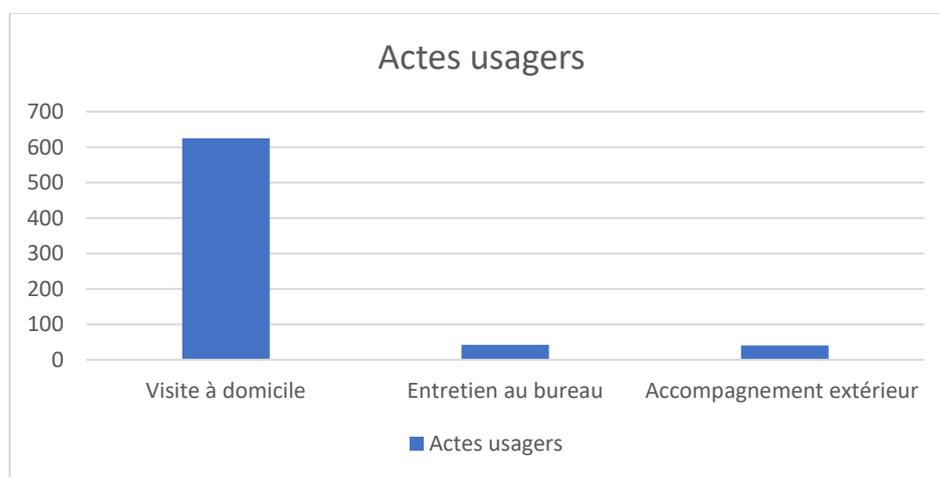
Indicateurs sur les ménages sortis en 2021

(Sur 95 ménages sortie en 2021)

	Total
Nombre de ménages contactés (avec succès ou non)	95
Nombre de ménages rencontrés une seule fois	10
Nombre de ménages rencontrés plusieurs fois	58
Nombre de diagnostics réalisés	90
Nombre de bailleurs contactés (avec succès ou non)	69
Nombre de bailleurs rencontrés au moins une fois	32
Nombre de ménages pour lesquels au moins un droit a été ouvert (APL, RSA, PA, ...)	8
Nombre d'impayés résorbés	8
Nombre de DLS déposés	7
Nombre d'orientations vers un dispositif d'hébergement	5
Nombre de relogements accompagnés	18
Nombre de recours DALO accompagnés	8
Nombre de DLS ouvertes	30

Actes usagers

	Nombre	%
Visite à domicile	625	88.40%
Entretien au bureau	42	5.94%
Accompagnement extérieur	40	5.65%
Total	707	100%



Solution de relogement à la sortie

	MNCA
Relogés (parc social, privé, résidence sociale, maison de retraite, CHRS...)	24
Maintien avec reprise du loyer	15
Hébergés chez des tiers	2
Ont quitté le logement	8
En attente de relogement	13
Expulsé	2
Décédé	2
Non connu	9 (personnes non rencontrées)
Non adhésion	20

Etat de la dette *(locative uniquement)*

Entrée	Dettes en diminution	Dettes en augmentation	Dettes stables	Dettes soldées	NC	Pas de dettes
MNCA	25	23	3	8	30	6

Introduction SPEL CASA

Malgré les dispositifs existants (CCAPEX), commission de coordination des actions de prévention des expulsions un grand nombre de ménages dans le département sont en situation de prononcé de jugement visant à leur expulsion. Ces ménages, souvent dépassés par la situation, tentent de se rendre invisibles, s'enfermant dans un déni, n'ouvrant plus leur courrier et ne sont plus au contact des services sociaux.

L'expulsion effectuée, les personnes n'ont d'autres choix que de se tourner vers les dispositifs d'hébergements (PAU, CHRS, ...). Ces dispositifs déjà engorgés ne peuvent répondre aux demandes et le coût de prise en charge sur la durée est nettement supérieur aux dettes qui ont conduit à la mesure d'expulsion. Ce dispositif propose donc une action afin que ces familles évitent la rue et donc une situation encore aggravée.

La Fondation de Nice expérimente depuis deux ans une action de prévention des expulsions locatives sur le territoire de la Métropole NCA. Avec le soutien de la DDETS et de la stratégie logement d'abord nous avons en 2021 mis en place un dispositif similaire sur la CASA.

L'équipe s'est mise en place au mois de juin 2021. Malgré les difficultés de recrutement elle n'a été opérationnelle qu'au mois de septembre. Pour autant les orientations au nombre de 44 montrent une activité importante au regard de l'objectif de 80 situations en année pleine. Ce chiffre devrait être donc atteint sans difficulté en 2022.

A l'instar de l'expérience de Nice la stratégie de l'aller vers montre son efficacité. Ce sont 81% des ménages qui ont été rencontrés au moins une fois. L'ensemble des dossiers ont fait l'objet d'un diagnostic. Seul 5 personnes n'ont pas adhéré à l'accompagnement soit 23%.

Cadre de l'intervention

Ce dispositif s'inscrit dans le plan 2018-2022 "Pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme".

Acte II du plan pauvreté

Objectifs généraux

Elaborer avec les personnes un diagnostic et des préconisations concertés sur la situation permettant de :

- Mobiliser ou remobiliser les ménages, grâce à l'intervention des travailleurs sociaux pour rechercher des solutions à l'apurement de la dette.

- Favoriser la mobilisation des dispositifs existants qui contribuent à aider les ménages à résorber leurs dettes.
- Rechercher des solutions adaptées pour un relogement. Trouver des solutions alternatives à l'expulsion.
- Proposer une action volontariste sur l'accès à l'emploi¹.
- Agir à partir du commandement de quitter les lieux. Former une demande de délai auprès du juge si nécessaire.

Saisine du dispositif

Le dispositif est mobilisé par le secrétariat de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) dès que les services de l'Etat sont informés de la situation. Toutes situations signalées font l'objet d'un rapprochement auprès des personnes visant à l'élaboration d'un diagnostic rapide et de préconisations. Le territoire d'intervention est le territoire de la CASA.

Modalités d'intervention

L'enjeu principal de notre dispositif tient en notre capacité à entrer en contact avec des publics souvent réfractaires à une intervention sociale comme expliqué ci-dessus. Comment faire pour qu'ils acceptent ne serait-ce que de nous ouvrir leur porte ?

Afin de répondre à cette situation, nous nous appuyons comme sur Nice sur le savoir expérientiel d'un travailleur pair membre à part entière de l'équipe. Nous présumons que celui-ci, ayant été lui-même confronté à une expulsion, peut nous apporter des pistes et réponses pour réussir à entrer en relation avec des ménages en situation d'expulsion. Pour la suite de notre intervention, son savoir, tiré de son expérience de vie, est un apport précieux et complémentaire des savoirs faire des autres membres de l'équipe.

L'équipe agit sur le principe de "L'aller vers". Le diagnostic et l'accompagnement sont basés sur le concept de l'action « Hors les murs ». Dans cet objectif, les entretiens au bureau ne sont que l'exception. Les horaires de travail sont adaptés à la situation des personnes.

Pour les ménages concernés, l'objectif préalable est de "repandre pied" face à une situation difficile et complexe. Pour chaque ménage, un intervenant assure avec les personnes la coordination de l'accompagnement et non la référence. Il aura une fonction de préparation, de

¹ L'accès à emploi sera travaillé à partir de propositions d'offres d'emploi faites aux ménages sans présumer de leur capacité ou non à tenir un poste de travail. C'est sur la base de ces offres d'emploi que nous pourrons créer la demande et mettre en exergue les compétences et limites de chacun. L'équipe pourra également faire appel aux actions proposées par les services du secteur « Accès à l'emploi » de la Fondation de Nice. L'un des objectifs sera de permettre la rencontre avec un employeur potentiel, partant du principe que seul la rencontre peut permettre le choix.

consultation, de négociation, de liaison et de médiation. Nous appliquons ici le principe de la multi référence².

L'efficacité de l'action repose donc sur l'adhésion du public (c'est l'enjeu premier) mais également sur la prise de conscience de leur situation et donc la nécessité d'agir. Ainsi, nos interventions ont une fréquence soutenue et sont de courte durée.

Concrètement, à partir de la saisine du dispositif, l'équipe a un mois pour réaliser le diagnostic sur la situation et élaborer des préconisations adaptées : orientation sur un dispositif existant, accompagnement par notre équipe, aucun accompagnement si le ménage ne souhaite pas de soutien. Si le ménage n'adhère pas aux préconisations à l'issue du diagnostic, la CCAPEX en est informé et la procédure suivra son cours

Si un accompagnement se met en place, celui-ci est effectif sur les quatre mois suivants, le tout renouvelable une fois soit une durée maximum d'accompagnement de huit mois post diagnostic.

En début d'accompagnement nos interventions sont rapprochées (2 fois par semaine) avec des actions concrètes à réaliser (objectifs) entre deux rencontres. Notre objectif est ici de mettre ou remettre en action les ménages pour engager un processus.

L'accompagnement que nous proposons aborde l'ensemble des thématiques en parallèle. : logement, emploi, administratif, santé si besoin.

Au cas où l'adhésion du ménage est remise en cause en cours d'accompagnement, celui-ci peut s'interrompre à tout moment et le CCAPEX en est informé.

Il est à noter que l'efficacité de l'action repose sur le développement de partenariats importants avec l'ensemble des acteurs de l'action sociale, du logement et de l'emploi. Cet axe est essentiel pour l'équipe afin de mobiliser les intervenants le plus rapidement possible.

L'équipe

Incluse dans le Pôle Hébergement / logement de la Fondation de Nice³, l'équipe est composée de 3 ETP :

- 1 ETP travailleur social (1 au lancement du dispositif) : savoir-faire en termes d'accès au logement avec comme postulat l'accès au logement n'a pas besoin de conditions spécifiques.
- 1 ETP Conseiller d'Insertion Professionnelle (CIP) : savoir-faire en termes d'accès à l'emploi avec comme postulat de départ « toute personne qui le souhaite, a la capacité de travailler », sans présupposer d'éventuels « freins » à l'emploi
- 1 ETP travailleur pair : savoir-faire expérientiels tirés d'une expérience de vie

² Ce principe, comme celui de l'aller-vers se retrouvent au cœur du dispositif un chez soi d'abord et donnent d'excellents résultats. Après 3 mois de mise en œuvre, il est projeté d'envoyer l'ensemble de l'équipe à Lille en formation in situ dans le dispositif un chez soi d'abord.

Elle est organisée et animée par l'équipe d'encadrement du Pôle. Des locaux sont mutualisés avec notre équipe du CAARUD. L'équipe dispose d'un véhicule de service pour ses déplacements.

Au regard du mode d'intervention, un temps de coordination quotidien est instauré pour la bonne cohérence des actions des uns et des autres. En termes de moyens, les professionnels sont dotés de l'ensemble des outils permettant de travailler directement dans les logements (ordinateur portable et smartphone). Le dossier des personnes sera géré à partir du Logiciel NEMO.

Comme l'ensemble des équipes de l'unité logement l'équipe bénéficie d'un temps d'analyse des pratiques mensuel.

L'évaluation

L'objectif est de réaliser 80 diagnostics par an. Cette action se situant dans le cadre des actions « Hors les murs », elle représente un temps minimum d'intervention consacré à chaque situation de 4 heures hebdomadaires. Il convient de prévoir également 4h de coordination par semaine (de type flash tous les matins avant le déploiement), 3 heures de réunion d'équipe, 3 heures de travail de partenariat et 3 heures de rédaction.

L'évaluation est faite à partir d'un rapport d'activité biannuel sur le modèle proposé par la DIHAL et communiqué à la DDETS et aux Métropoles concernées. Au regard de l'ancienneté de l'équipe, un COPIL composé de l'autorité de tarification, du SIAO, du CD et de la CAF se tiendra au cours du premier trimestre 2022.

Un retour sur les actions est fait par l'équipe à la DDETS toutes les six semaines sous la forme d'un tableau récapitulatif des actions par ménages. L'équipe prendra une place également dans les commissions territoriales de la CCAPEX animés par l'ADIL.

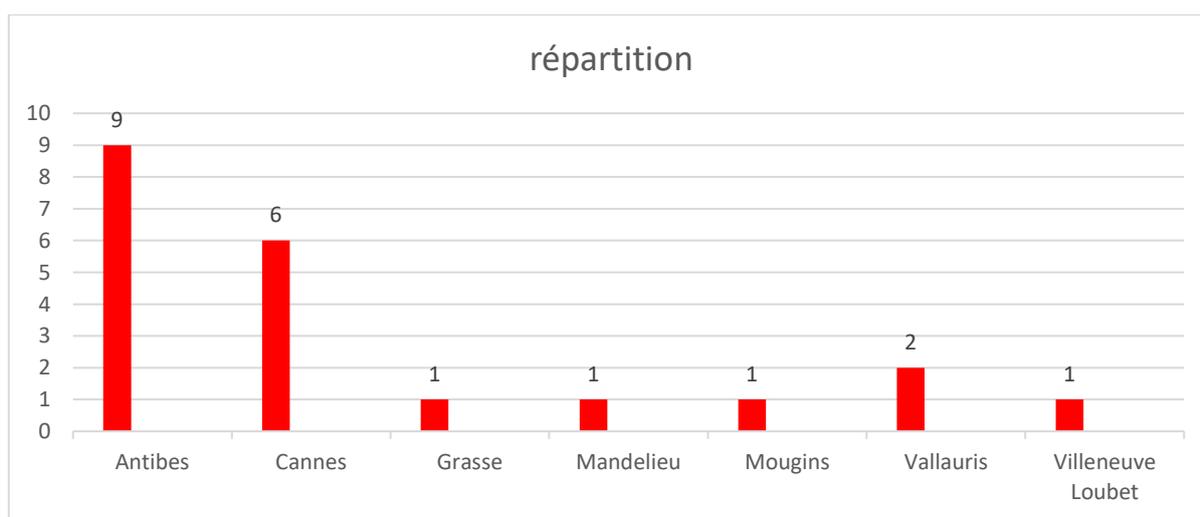
L'équipe mobile CASA statistiques

Les admissions

Période	Nombre
Entrées en 2021	44
Entrées en 2020 et se poursuivant en 2021	0
Total	44

Origine géographique sur les sortants

Communes	Nombres
Antibes	9
Cannes	6
Grasse	1
Mandelieu	1
Mougins	2
Vallauris	1
Villeneuve Loubet	1
Total	21

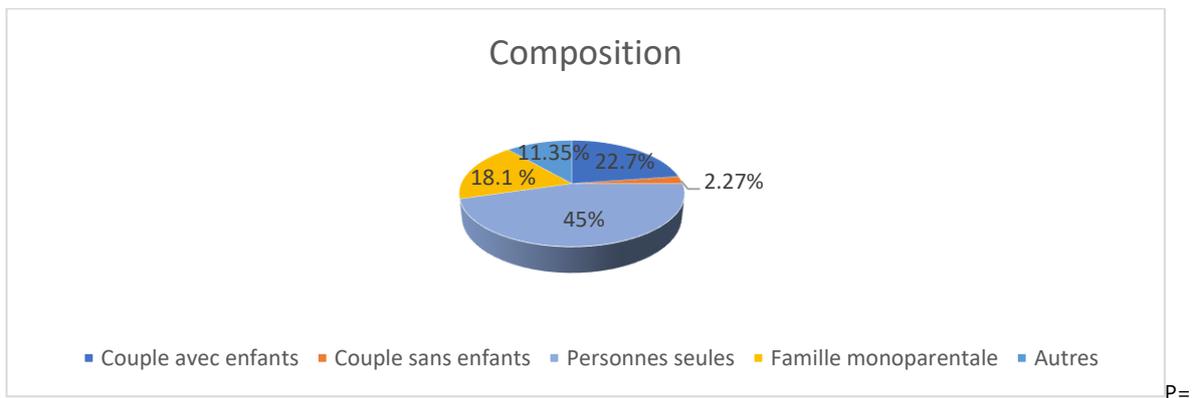


Commentaires : Si les dossiers concernant Antibes sont majoritaires, le territoire de Cannes représente une part importante des situations suivies. Le territoire de Grasse est peu

représenté. Nous pouvons penser que la mise en place des CCAPEX territoriale fera évoluer ces constats.

Composition

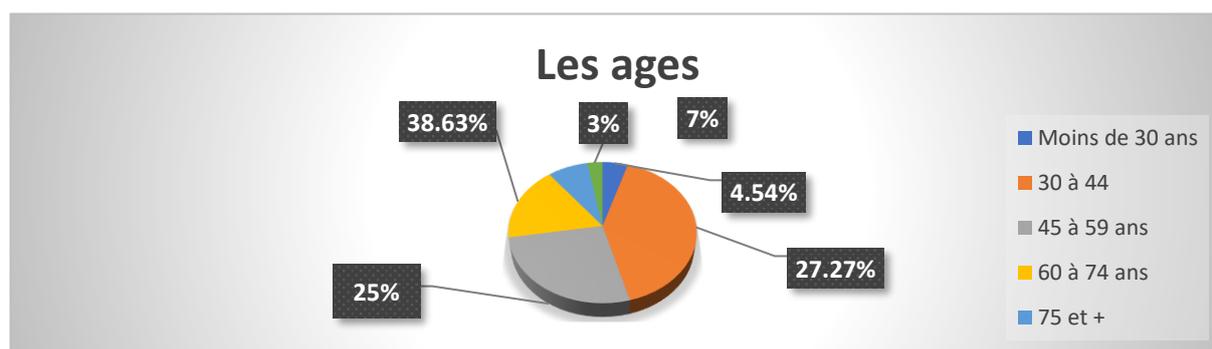
	Nombre	%
Couple avec enfants	10	22.7%
Couple sans enfants	1	2.27%
Personnes seules	20	45.4%
Famille monoparentale	8	18.18%
Autres	5	11.35%
Total	44	100%



Age de la personne la plus âgée du ménage

	Total
Moins de 30 ans	3
30 à 44	12
45 à 59 ans	11
60 à 74 ans	16
75 et +	2

Légende : CDP= commandement de payer. A= Assignation. CQL= Commandement à quitter les lieux. CFP= Concours de la force publique



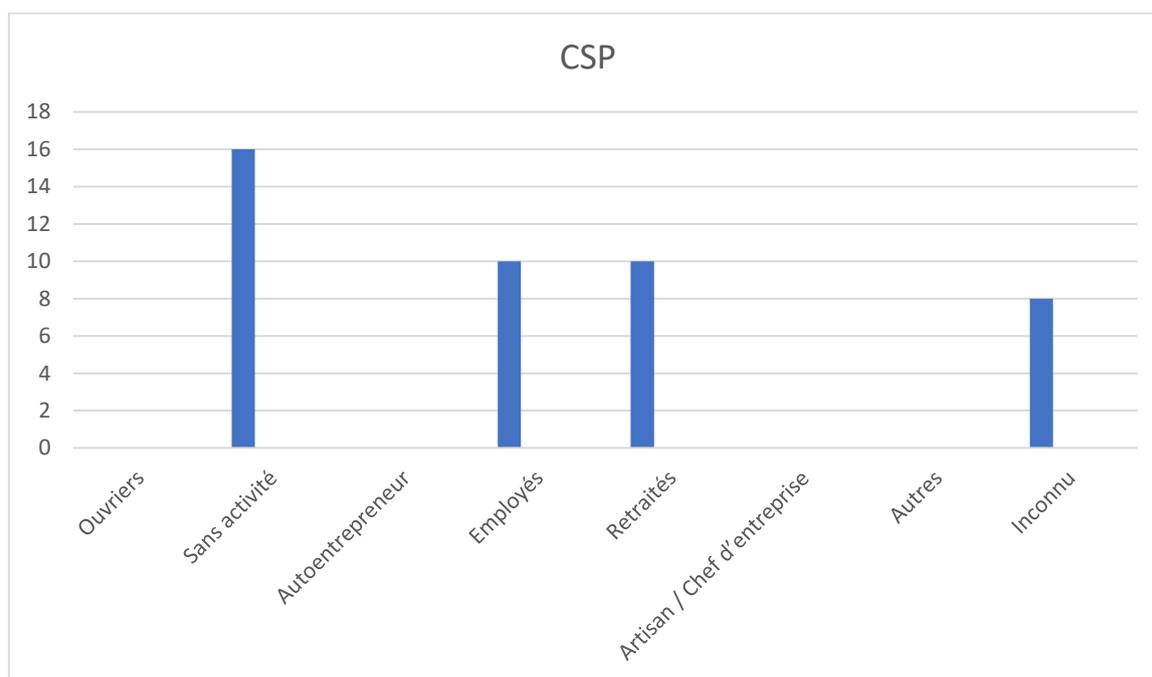
Cause de l'impayé

	Total
Perte d'emploi	7
Baisse de revenus dû à la crise	4
Divorce / Séparation	5
Passage à la retraite	
Logement inadapté	1
Conflit avec le bailleur	5
Difficultés de gestion	7
Aucune ressources	3
Problèmes de santé	2
Suite congé donné par le propriétaire	3
Pas de dettes	1
Logement trop cher à l'entrée	1
Inconnu	2
Décès familial	3

Commentaires : La perte d'emploi et les difficultés de gestion sont majoritaires. Pour autant le cumul de difficultés est souvent à l'origine des ruptures constatées.

Catégories socio professionnelles

	Total
Ouvriers	
Sans activité	16
Autoentrepreneur	
Employés	10
Retraités	10
Artisan / Chef d'entreprise	
Autres	
Inconnu	8



Commentaires : Sans surprise les personnes sans activité sont majoritaires.

Part des ménages ayant une DLS en cours (demande de logement social)

Impayé avant CDP	CDP	A	CQL	CFP
2	5	2	3	1

Légende : CDP= commandement de payer. A= Assignation. CQL= Commandement à quitter les lieux. CFP= Concours de la force publique

Indicateurs sur les ménages sortis en 2021

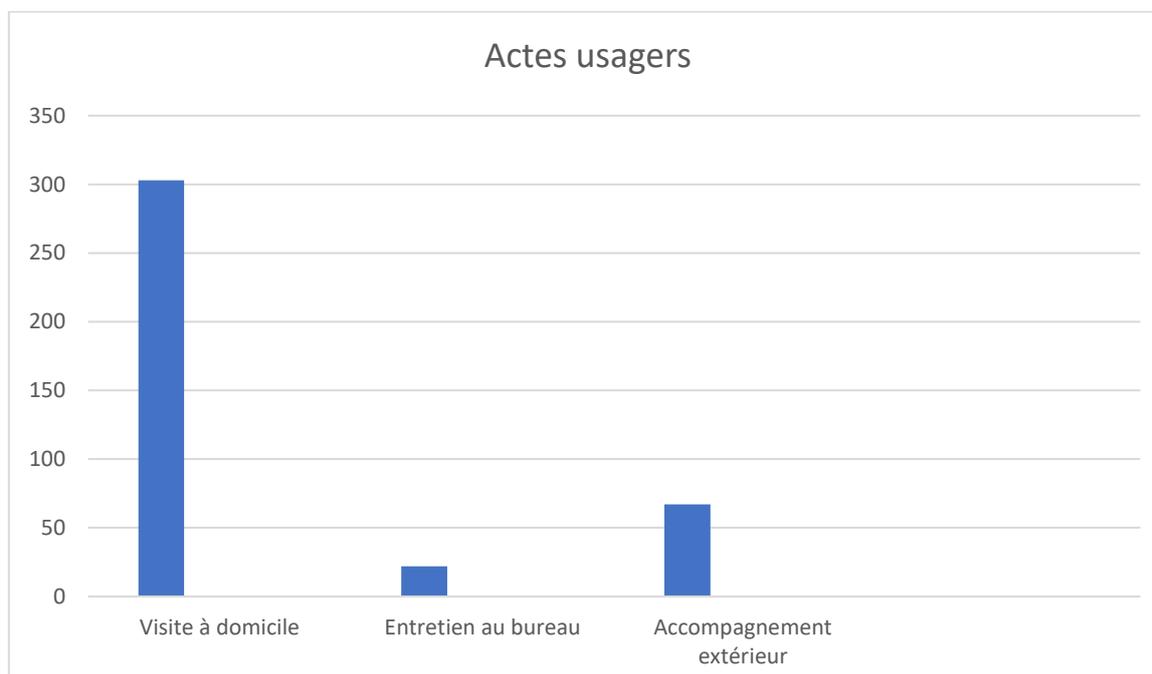
(Sur 21 ménages)

	Total
Nombre de ménages contactés (avec succès ou non)	21
Nombre de ménages rencontrés une seule fois	4
Nombre de ménages rencontrés plusieurs fois	13
Nombre de diagnostics réalisés	21
Nombre de bailleurs contactés (avec succès ou non)	17
Nombre de bailleurs rencontrés au moins une fois	2
Nombre de ménages pour lesquels au moins un droit a été ouvert (APL, RSA, PA, ...)	6
Nombre d'impayés résorbés	2
Nombre de DLS déposés	1
Nombre d'orientations vers un dispositif d'hébergement	
Nombre de relogements accompagnés	
Nombre de recours DALO accompagnés	
Nombre de DLS ouvertes	2
Satisfaction des ménages	1

Commentaires : Ce sont 81% des ménages qui ont été rencontrés au moins une fois. L'ensemble des dossiers ont fait l'objet d'un diagnostic. Seul 5 personnes n'ont pas adhéré à l'accompagnement soit 23%.

Actes usagers

	Nombre	%
Visite à domicile	303	77.2%
Entretien au bureau	22	5.61%
Accompagnement extérieur	67	17.09%
Total	392	100%



Éléments de résultats

	CASA
Relogés (parc social, privé, résidence sociale, maison de retraite, CHRS...)	1
Maintien avec reprise du loyer	4
Hébergés chez des tiers	4
Ont quitté le logement	2
En attente de relogement	
Expulsé	2
Décédé	
Non connu	3
Non adhésion	5

Etat de la dette (locative uniquement)

	Dettes en diminution	Dettes en augmentation	Dettes stables	Dettes soldées	NC	Pas de dettes
CASA	4	3	10	2	2	0

Exemple d'un accompagnement

Nous constatons que dans 90% des orientations, il y a, ou il y a eu un référent social (CCAS, MSD...). Les usagers ne se sont parfois pas rendus aux enquêtes sociales et ne connaissent pas de référent social. Notre rôle d'accompagnateur de parcours rend nécessaire de faire ou refaire du lien avec les référents sociaux et les autres partenaires le plus précocement possible afin de créer un mouvement et préparer dès le début de notre accompagnement la suite.

Notre accompagnement d'une durée maximale de 9 mois implique que nous travaillons avec les bénéficiaires dans un espace-temps défini. Nous leur parlons régulièrement de la fin de notre accompagnement et des dispositifs existants qu'ils pourront solliciter dans leurs futures démarches et les ramenons vers ces services de droit commun.

Dès que possible, nous organisons des rendez-vous tripartites avec nos partenaires et les personnes. Ils permettent de donner un repère, de rassurer et de partager les axes du travail d'accompagnement mis en place.

Nous avons choisi un exemple qui illustre cette collaboration.

Madame D vit dans un appartement à Cannes. Depuis le 03 mars 2017, elle vit dans un logement de type T2 de 50m² à Cannes. Le loyer mensuel est de 720€ / mois charges comprises et de 70€ de charges locatives. La dette locative s'élève à 5 646 €. Célibataire, madame vit seule à son domicile. Sa fille de 20 ans, Samira est partie en septembre 2021 faire ses études à Toulouse. La situation administrative de madame n'est pas à jour. Elle n'a pas connaissance des procédures à son encontre pour le logement et ne connaît pas ses ressources. Elle arrête de payer le loyer depuis septembre 2020, un commandement de payer lui est adressé le 25 novembre 2020, cette première dette est apurée par Madame et elle reprend momentanément les paiements. Elle cesse de payer de nouveau en juin 2021, un

second commandement de payer lui est adressé le 16 juillet 2021, depuis elle ne reprend pas les paiements.

Depuis le 30 juin 2016, Madame est sans activité professionnelle et n'a pas de ressources.

Elle est en perte de contact avec son référent social au CCAS de Cannes et tout autre structure. Quand nous arrivons sur la situation, madame refuse de sortir de chez elle. Elle est isolée et a peur de l'extérieur. Les visites se font uniquement à son domicile. Il nous faut 3 VAD pour que madame accepte un RDV en extérieur.

D'un point de vue santé, progressivement, nous constatons une évolution dans son comportement. Nous l'accompagnons à l'extérieur pour effectuer certaines démarches : prendre un rdv chez le médecin et nous l'accompagnons au RDV. Nous orientons madame vers le soin : CMP, psychiatre car elle nous dit être très angoissée à la suite d'une agression qu'elle aurait vécue. Nous faisons le lien avec les partenaires. Grâce au suivi, nous pouvons constater une évolution positive dans son comportement. Depuis peu, Madame arrive à sortir davantage de chez elle, elle s'ouvre plus facilement. Elle nous explique que son suivi médical et les traitements prescrits l'aident. Nous lui avons proposé un rendez-vous au service et elle s'y est rendu. Elle arrive de nouveau à être en lien avec d'autres personnes. Elle reprend les transports en commun.

D'un point de vue administratif, nous l'accompagnons vers un rdv au CCAS pour rétablir ses ressources. C'est son assistante sociale qui fera les démarches au niveau du Département et nous l'aidons à rassembler les pièces justificatives manquantes. Nous travaillons en lien permanent avec l'Assistance sociale. Les visites au domicile de Madame nous permettent de récupérer des documents que celle-ci n'est pas en capacité de traiter. La situation est débloquée grâce à l'envoi des pièces justificatives et à l'appui du CCAS.

Au regard du logement, nous décidons de travailler collectivement. L'assistance sociale fait l'orientation au SIAO pour une demande d'hébergement. Nous recevons madame à notre bureau pour lui parler des différentes structures d'hébergement. Madame peut avoir une place sur Aubagne dans un établissement. Elle s'y oppose dans un 1er temps et nous exprime ses angoisses par rapport au lieu et au déménagement. Nous lui laissons le temps de la réflexion et dans un second temps, elle est tout à fait favorable à quitter son logement. Elle nous parle de ses projets (déménagement.).

Finalement, n'étant pas prioritaire elle ne pourra pas intégrer cette structure mais nous travaillons en lien avec le SIAO pour arriver à une solution. (Elargir la zone géographique).

Nous observons que la situation de Mme a avancé : son état de santé est moins fragile et lui permet de sortir davantage du domicile. Madame nous sollicite également pour faire les RDV sur Antibes.

Au niveau administratif, les droits RSA sont rétablis. Le SIAO devrait bientôt lui proposer des solutions d'hébergement.

Nous observons que la dette locative est ici le « symptôme » d'une situation bien plus complexe qu'il convient de prendre en compte. Ainsi la relation partenariale sur le champ du social, du soin, de la pluridisciplinarité a permis à Madame de « reprendre pied » et de dégager des axes de résolution.

REFUSER LA FATALITÉ DE L'EXCLUSION



FONDATION DE NICE

Patronage Saint-Pierre Actes

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE



PRÉSIDENTE

60, rue Gioffredo • 06000 Nice

Tél. 04 93 13 90 67 • presidence@fondationdenice.org



SIÈGE SOCIAL

Casa-Vecchia • 8, avenue Urbain-Bosio • 06300 Nice

Tél. 04 97 08 82 30 • siege@fondationdenice.org

www.fondationdenice.org



EN PARTENARIAT ACTIF
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES



VILLE DE NICE